

MASTER 1

MENTION SCIENCE POLITIQUE

PARCOURS ACTION PUBLIQUE et STRATEGIE

Responsable de la formation: Mme Gwenaëlle PERRIER

perriergwen@yahoo.fr ; bureau J 215

Secrétariat pédagogique : M. Joël MALLARD

m1apsfi.dsps@univ-paris13.fr; Bureau H 211 ; 01 49 40 44 74

Année universitaire 2023-2024

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

 **CAMPUS**
CONDORCET
PARIS-AUBERVILLIERS

 **AS-PC**
Alliance Sorbonne
Paris Cité

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



Présentation générale

La première année du Master mention Science politique, Spécialité Action Publique et Stratégie est une formation pluridisciplinaire associant principalement science politique, sociologie et droit public. Ce Master 1 vise à intégrer les étudiant·es dans des secteurs et des champs caractérisés par leur dimension internationale. Il prépare aussi de façon privilégiée aux métiers de l'action publique, qui peuvent s'exercer sous différents statuts (fonction publique, contractuel·les, voire, plus rarement, salarié·es de droit privé) et dans une diversité de structures (collectivités territoriales, administrations centrales ou déconcentrées, établissements publics, organismes sociaux, associations, secteur privé...).

Débouchés

Débouchés professionnels :

Carrières à dimension internationales : ONG, diplomatie/affaires étrangères/défense, entreprises multinationales, etc...

Collectivités territoriales, administrations centrales ou déconcentrées, établissements publics, organismes sociaux, associations, tiers secteur, cabinets de consultants.

Concours administratifs catégorie A

Exemples de métiers : Chargé·e de mission politique de la ville, chargé·e de mission développement durable, chargé·e de mission évaluation/communication/concertation

Poursuites d'études :

Une deuxième année de master prolonge l'année de master 1 :

- Le Master 2 « Coopération internationale et ONG »
- Le Master 2 « Études stratégiques »
- Le Master 2 « Politiques commerciales avec les Pays Émergents »
- Le Master 2 « Politiques publiques et territoires »

Organisation des études

Le master 1 Politique et action publique et Stratégie propose une approche de l'action publique prenant acte de la pluralité des professionnel·les et des niveaux d'interventions impliqués : actrices et acteurs publics bien sûr (État, collectivités territoriales, établissements publics...), mais aussi organismes sociaux, associations, expert·es, tiers secteur, acteurs/actrices privé·es, qui interviennent à tous les niveaux de gouvernement, du local au supranational. Plusieurs enseignements généralistes issus de différentes perspectives disciplinaires (science politique, sociologie, droit, histoire) visent à faciliter cette appréhension du fonctionnement contemporain de l'action publique (ex. Analyse des politiques publiques, Institutions et intégration européennes, Sociologie des associations...).

Débouché professionnel important pour les étudiant-es du master et objet d'étude privilégié de l'institut de droit public, sciences politiques et sociales (IDPS) auquel est adossée la formation, l'action publique locale fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière au fil d'enseignements qui lui sont partiellement ou intégralement consacrés (ex. Droit des collectivités territoriales, Politiques de la ville, Histoire du droit public...).

Des enseignements de méthodologie et de langues (anglais, espagnol) complètent les modules thématiques tout au long de l'année.

Le Master 1 comprend un stage obligatoire d'une durée de 22 jours, visant à permettre aux étudiant-es de préciser leur projet professionnel et de mettre en pratique les acquis de leur formation par la réalisation d'une courte mission et/ou l'analyse d'un dispositif concret d'action publique. Ce stage, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et d'un mémoire (professionnel ou de recherche), peut être réalisé dans toute structure participant à un programme d'action publique européen, national et/ou territorial. Il peut par exemple s'agir d'une collectivité territoriale (municipalité ou structure intercommunale, Département, Région), ou bien d'un organisme social, d'un établissement public, ou encore d'une association de taille significative jouant un rôle dans la définition et/ou la mise en œuvre d'une politique publique.

Vous retrouverez les informations disponibles dans ce livret, ainsi que des mises à jour, sur le site de la formation : <https://dsps.univ-paris13.fr/master-1-action-publique-strategies-france-international/>

Pour les informations courantes, voir le tableau d'affichage, et l'ENT.

Programme des enseignements

Master 1
Action Publique et Stratégie

MASTER 1 UNIQUE MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours ACTION PUBLIQUE et STRATEGIE. France – International

SEMESTRE 1

Unité d'ensgnt Coefficient MCC	Enseignement	Section	CM	TD	ECTS
UEF1 Coef 3	<u>Deux enseignements obligatoires</u>	02	30		4
	- Institutions européennes et intégration européenne				
Epreuves écrites 3h	- Introduction à la géopolitique I	04	30		4
	<u>Un enseignement au choix</u>	02	24		3
Epreuve orale	Droit international public I ou Cadre juridique de l'action publique locale	02	24		3
	<u>Un enseignement au choix</u>				
Epreuve orale	Grands problèmes politiques et juridiques internationaux ou Introduction à la gouvernance multi-niveaux	02	24		3
		04	24		3
UEF2 Coef 3	<u>Un enseignement au choix</u>				
Epreuve écrite 3h	Relations Internationales I ou Sociologie des organisations	04	30		4
	<u>Un enseignement au choix</u>	19	30		4
Epreuve orale	Introduction au droit des organisations internationales ou Partis et organisations politiques	02	30		4
		04	30		4
Epreuve écrite 3h	<u>Un enseignement au choix</u>				
	Analyse des politiques publiques ou Economie internationale	04	30		4
		05	30		4
	Système des Nations unies / United Nations System	04	30		4
UEC1 Coef 2	<u>Deux enseignements obligatoires</u>				
Langues	-Anglais spécialisé	11	30		2
Contrôle continu	- Espagnol	14	15		1
UEC2 Coef 1	<u>Deux enseignements obligatoires</u>				1
Méthodologie	Méthodologie de recherche	19	/	6	
Contrôle continu	Méthodologie Professionnelle	19	/	18	
Total présentiel étudiant			243	24	

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement Coefficient MCC	Enseignement	Section	CM	ECTS
UEF3 Coef 3	<u>Un enseignement au choix</u> Rapport nord-sud et mondialisation	05	30	4
Epreuve écrite 3h	ou Immigration et intégration I	19	30	4
Epreuve orale	<u>Un enseignement au choix</u> Droit international public II	02	21	3
	ou Droit international économique	02	21	3
	ou Finances publiques locales	02	21	3
Epreuve orale	<u>Un enseignement au choix</u> Droit de l'OMC	02	12	1
	ou Droit international humanitaire et des catastrophes	02	12	1
	ou Sociologie des associations	19	12	1
UEF4 Coef 3	<u>Un enseignement au choix</u> Politiques européennes I	04	24	3
Epreuve orale	ou Systèmes politiques comparés	04	24	3
Epreuve écrite 3h	<u>Un enseignement au choix</u> Politiques de la ville I	04	24	3
	ou Relations internationales II	04	24	3
Epreuve écrite 3h	<u>Un enseignement au choix</u> Politiques sociales	04	24	3
	ou Géopolitique des pays émergents II	04	24	3
Epreuve orale	<u>Un enseignement au choix</u> Politiques de développement durable I	19	15	2
	ou Relations internationales de l'environnement	04	15	2
UEC3 Coef 1	<u>Deux enseignements obligatoires</u>			
Langues	- Anglais spécialisé	11	30	2
Contrôle continu	- Espagnol	14	15	1
UEC4 Coef 5	- mémoire		/	5
Professionnalisation	et		/	
	- rapport de stage (1 mois minimum) ou projet tutoré			3
Total présentiel étudiant			180	

Calendrier universitaire de l'UFR DSPS

Master 1

1er SEMESTRE

Cours – 11 semaines

Du lundi 11 septembre 2023 au samedi 28 octobre 2023 et du lundi 6 novembre 2023 au samedi 9 décembre 2023.

Période de vacances : dimanche 29 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023.

Examens première session

Du lundi 18 au samedi 23 décembre 2023, puis du lundi 8 au samedi 13 janvier 2024.

Période de vacances : dimanche 24 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.

Jury (semestre 1 - session1) : vendredi 2 février 2024.

2ème SEMESTRE

Cours – 11 semaines

Du lundi 15 janvier 2024 au samedi 17 février 2024 puis du lundi 26 février au samedi 30 mars 2024.

Période de vacances : dimanche 18 au dimanche 25 février 2024.

STAGE : Du mardi 2 avril 2024 au mardi 30 avril 2024.

Examens première session : du lundi 6 au vendredi 24 mai 2024.

Remise des mémoires et des rapports de stage en 1^{ère} session : mercredi 15 mai 2024.

Lundi 27 et mardi 28 mai : Période de soutenance des rapports de stage et des mémoires en première session.

Jury (session 1) : lundi 3 juin 2024.

Remise des mémoires en session de rattrapage : vendredi 14 juin 2024.

Session de rattrapage : du lundi 17 au mercredi 26 juin 2024.

Jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024 : Période de soutenance des rapports de stage et des mémoires en seconde session.

Jury (session 2) : vendredi 5 juillet 2024.

Descriptif des Unités d'Enseignement

SEMESTRE 1

UEF1 Coef 3

Deux enseignements obligatoires :

- **Institutions européennes et intégration européenne – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Maxime BALANDÉ-ANDRÉ

La construction européenne est une expérience unique dans le monde. C'est en effet la première fois que des gouvernements de nations indépendantes décident de mutualiser une partie de leur souveraineté au profit d'une association fondée sur la volonté politique. Pour comprendre ce processus, cet enseignement propose de mettre en perspective l'intégration européenne des origines à nos jours, de mobiliser les théories et concepts qui président à cette intégration et d'expliquer la composition, le fonctionnement et le rôle des institutions et des organes de l'Union européenne.

- **Introduction à la géopolitique I – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Mohamed-Ali ADRAOUI

Résumé à venir à la rentrée

Un enseignement au choix :

- **Droit international public I – (CM 24 HEURES)**

Responsable : Despina SINOUE

Ce cours vise à présenter les différentes étapes de construction d'un ordre juridique international et à analyser ses spécificités par rapport à l'ordre juridique interne des États. Seront étudiés successivement les sources du droit international public (traités, coutume internationale, principes généraux du droit, jurisprudence, doctrine, actes unilatéraux des États...) et ses sujets principaux, États et organisations internationales. La deuxième partie du cours sera consacrée notamment à l'analyse des principaux faits internationaux actuels sous le prisme des grands principes du droit international (interdiction du recours à la force, bonne foi, équité etc.), à travers des études de cas.

Ou

- **Cadre juridique de l'action publique locale - (CM 24 HEURES)**

Responsable : Nicolas CLINCHAMPS

Le cadre juridique de l'action publique locale repose sur deux mécanismes complémentaires : la déconcentration et la décentralisation. La déconcentration se présente comme une technique administrative reposant sur une logique hiérarchique. La décentralisation est un principe à valeur

constitutionnelle reposant sur une autonomie administrative et une légitimité démocratique issue des élections. Sur le plan historique, la France a connu une phase de centralisation croissante de l'Ancien régime jusqu'à Napoléon. Ce phénomène accompagne l'émergence de l'État moderne. Le XXe siècle apparaît comme celui de la décentralisation qui prend son essor avec la Ve République. Aujourd'hui, la décentralisation repose sur le principe de libre administration des collectivités territoriales. Leur autonomie est administrative, financière et fiscale. Elles s'organisent traditionnellement sur le modèle des communes, des départements et des régions. Cependant, ce modèle connaît de multiples évolutions dues à la réforme territoriale. L'intercommunalité revêt, de ce point de vue, une importance particulière dans la mesure où elle est censée remédier aux disparités de plus de 35.000 communes attachées à leur proximité citoyenne.

Un enseignement au choix :

- **Grands problèmes politiques et juridiques internationaux**

Responsable : Eric SAURAY

Résumé à venir à la rentrée

Ou

- **Introduction à la gouvernance multi-niveaux (CM 24 heures)**

Responsable : Brayen SOORANNA

L'action publique aujourd'hui connaît une multiplicité d'acteurs publics, de projets collectifs, de réformes institutionnelles et de politiques publiques. Les décisions publiques peuvent enchevêtrer des acteurs foncièrement différents mais pourtant interdépendants. Collectivités territoriales, parlement, Etat, Union Européenne... Quelles sont leurs différences et comment construisent-ils ensemble ? Comment l'action publique est-elle mise en œuvre, quels sont ses différents échelons, les relations institutionnelles et les partenariats qui sont mis en place ? Ce cours permet d'apporter un éclairage sur les acteurs public et leur façon de travailler ensemble.

UEF2 Coef 3

Un enseignement au choix :

- **Relations Internationales I – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Mohamed-Ali ADRAOUI

Résumé à venir à la rentrée

Ou

Sociologie des organisations – (CM 30 HEURES)

Responsable : Muriel TAPIE-GRIME

Modalité du contrôle des connaissances : une épreuve écrite, durée 3 h, en fin de semestre.

La **sociologie des organisations** est une branche de la sociologie qui étudie comment les membres d'une organisation construisent et coordonnent des activités collectives organisées.

La première partie du cours présente les connaissances fondamentales en sociologie des organisations (fondements, principaux travaux et énoncés qui forment le socle « classique » de la sous-discipline).

La deuxième partie est consacrée à des perspectives plus récentes, rassemblées sous l'expression : la sociologie de l'action organisée. Après avoir présenté les spécificités de chacune des démarches, on cherchera à saisir les "passerelles" entre :

- l'analyse stratégique telle qu'elle a été actualisée par E. Friedberg en 1993 ;
- l'approche dite des économies de la grandeur ;
- la sociologie de la traduction ou des réseaux socio-techniques.

Bibliographie

BERNOUX Philippe : *La sociologie des organisations*, Seuil (Points, Inédits), 1985 ;

BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent : *De la justification, les économies de la grandeur* ; Gallimard, 1991 ;

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick : *Agir dans un monde incertain*, Seuil (La couleur des idées), 2001 ;

CEFAÏ Daniel, TROM Danny : *Les formes de l'action collective, Mobilisations dans les arènes publiques* ; Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Raisons Pratiques), 2001 ;

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard : *L'acteur et le système*, Seuil, 1977 ;

FRIEDBERG Erhard : *La pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Seuil (Sociologie), 1993 ;

LATOUR Bruno : *La vie de laboratoire*, Editions La découverte, 1988 ;

LATOUR Bruno : *Cogitamus, six lettres sur les humanités scientifiques*, Editions La découverte, 2010 ;

SENNET Richard : *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 2014 (pour la traduction française) ;

Un enseignement au choix :

- **Introduction au droit des organisations internationales (CM 30 HEURES)**

Responsable : Nicolas CLINCHAMPS

Les organisations intergouvernementales, plus connues sous le nom d'organisations internationales (OI), sont multiples. Elles peuvent être régionales, comme l'Union européenne (UE) ou à vocation universelle, comme l'ONU. Leurs domaines d'actions sont variés et elles sont aujourd'hui plus nombreuses que les États. Permettant de palier certaines insuffisances de ces derniers, elles confèrent une dimension organique aux relations internationales. Toutefois, les OI ne peuvent se confondre avec les États qui bénéficient des attributs de la souveraineté. L'environnement juridique des OI relève du droit international et aussi du droit interne. Sujets de droit international, elles bénéficient d'une capacité juridique définie par le traité dont elles sont issues. Cette « charte constitutive » permet de

définir l'objet d'une OI et d'établir les règles auxquelles ses organes sont soumis. Ces derniers sont les instruments de l'action des OI. Ils exercent des pouvoirs plus ou moins contraignants. L'ONU (et aussi l'UE) fait l'objet d'une analyse particulière permettant d'illustrer les différents principes du droit des OI.

Ou

- **Partis et organisations politiques (CM 30 HEURES)**

Responsable : Pierre LEFÉBURE

Ce cours a pour objet d'acquérir les connaissances théoriques et empiriques sur la formation et le fonctionnement des organisations à caractère partisan, notamment du fait de leur implication dans les compétitions électorales à différents niveaux et de leur contribution au fonctionnement du système politique national. En complétant l'observation du cas français par celle d'autres contextes nationaux, sont examinés aussi bien les enjeux de sélection des dirigeants et candidats que le recrutement des adhérents, les coopérations ou confrontations entre organisations autour du concept de système partisan, les aspects idéologiques, les modes de financement et les phénomènes de diversification accrue des formes d'organisation. On se situe ainsi à la croisée de la sociologie de l'engagement politique et de la sociologie de la spécialisation et de la professionnalisation politiques aussi bien en vue de pouvoir analyser cet objet que de pouvoir évoluer de manière opérationnelle dans les environnements professionnels liés au politique.

Eléments de bibliographie :

- Pascal DELWIT (dir.), Les partis politiques en France. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 2014.
- Michel OFFERLÉ, Les partis politiques. Paris : PUF, 2018.
- Yves POIRMEUR (dir.), La régulation des Partis politiques. Issy-les-Moulineaux : LGDJ / Lextenso, 2019.

Un enseignement au choix :

- **Analyse des politiques publiques – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Mme Gwenaëlle PERRIER

L'action publique irrigue notre quotidien : qu'il s'agisse des types de droits sociaux dont nous bénéficions (assurances maladie, chômage et retraite), du type de transports en commun que nous empruntons (construits et organisés sur décisions publiques), des modalités qui président à la possibilité de suivre des études supérieures (dont le financement peut être, ou non, public), de la nourriture que nous trouvons dans nos assiettes (liée aux choix de politique agricole), du prix auquel nous achetons nos biens de consommations (liés au coût de la TVA, qui relève de la politique fiscale)... Peu d'actes de notre vie quotidienne semblent échapper aux choix de « nos gouvernant-es ».

Les questions principales auxquelles ce cours propose de répondre (ou à tout le moins d'apporter des éléments de réponse...) sont les suivantes : que font les gouvernements ? Pourquoi le font-ils ? Qu'est-ce que ça change ?

Comprendre les politiques publiques suppose cependant de ne pas s'intéresser exclusivement aux gouvernements et « décideurs politiques ». En effet, l'action publique n'est pas leur apanage : lanceurs et lanceuses d'alertes, partenaires sociaux, manifestant-es, médias, associations... sont autant d'acteurs et d'actrices qui contribuent à l'émergence des problèmes publics et à la manière de les définir, à leur mise en œuvre, à leur retraduction. Ce cours insistera particulièrement sur la diversité des acteurs et actrices qui participent, d'une manière ou d'une autre, à faire l'action publique.

Centré principalement sur le cas français, il s'efforcera néanmoins de proposer des éclairages sur des cas étrangers.

Ou

- **Economie internationale – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Mehdi MORTAZAVI

Le cours a pour objectif de fournir aux étudiants les outils d'analyse nécessaires pour mieux appréhender l'évolution des échanges internationaux sur le plan économique. Il s'agit d'une part d'examiner les principaux arguments en faveur de libre-échange et de protectionnisme et d'autre part à l'aide des données statistiques de repérer le poids de chaque acteur ainsi que l'application des différentes politiques commerciales.

PLAN

I/ Rappel des principales théories du commerce international

II/ Economies d'échelle externes et spécialisation

III/ Les entreprises face à la mondialisation

IV/ Les politiques commerciales

Ou

- **Système des Nations unies / United Nations System - (CM 30 HEURES)**

Responsable : Rodolphe MODESTE

L'Organisation des Nations Unies répond d'une tentative des Etats, après la Seconde Guerre mondiale, de réguler l'ordre international sur des principes de sécurité collective et non plus seulement d'équilibre de la puissance. Malgré ses idéaux originels de dépassement de la souveraineté étatique au profit d'une gouvernance authentiquement globale, l'ONU est pourtant restée prisonnière dans son fonctionnement des intérêts égoïstes des Etats sous la Guerre Froide (bipolarité Est-Ouest) et l'après Guerre Froide (unipolarité américaine, « chasses gardées » russes et chinoises). La multiplication des Opérations de Maintien de la Paix, l'affinement de ses doctrines d'intervention et l'expérience accumulée sur les différents théâtres d'action vont cependant permettre à l'ONU de jouer progressivement (malgré les nombreuses limitations imposées par la « realpolitik ») son rôle de régulateur (Bosnie, Kosovo, Afrique, Timor...).

Le cours présent vise donc à démontrer, derrière les critiques récurrentes quant à son utilité et ses imperfections de fonctionnement, que les Nations Unies restent un acteur incontournable dans la gestion des conflits armés.

UEC1 Coef 2

Deux enseignements obligatoires :

- **anglais spécialisé – (CM 30 HEURES)**

Responsable : Judith MAILLARD

L'objectif de cet enseignement est avant tout linguistique : il s'agit d'entretenir le niveau d'expression et de compréhension écrites et d'améliorer les compétences orales. Les étudiants sont également amenés à enrichir leur vocabulaire d'anglais juridique, économique et social.

Le deuxième objectif du cours d'anglais est de familiariser les étudiants avec la société et les institutions américaines à travers une analyse d'événements tirés de l'actualité ou de l'histoire récente des Etats-Unis puis de leur présenter les particularités du système juridique américain.

- **Espagnol - (CM 15 HEURES)**

Responsable : Oscar TORRES

L'objectif de cet enseignement est double : découverte des aspects économiques, sociaux, politiques et culturels du monde hispanophone à travers l'étude d'événements de l'actualité ou de l'histoire récente du monde hispanique. Il s'agit aussi d'entretenir et d'améliorer les compétences requises pour l'apprentissage d'une langue : compréhension et expression orale et écrite. L'accent sera mis sur le lexique juridique, économique et social et sur les situations de communication.

UEC2 Coef 1

Deux enseignements obligatoires :

- **Méthodologie de recherche (TD 6 heures)**

Responsable : Cholé OLLITRAULT

- **Méthodologie professionnelle (TD 18 heures)**

Responsable : Julien VITORES

SEMESTRE 2

UEF3 Coef 3

Un enseignement au choix :

- **Rapport nord-sud et mondialisation**

Responsable : Mehdi MORTAZAVI

Descriptif :

Ce cours magistral est dispensé au second semestre en mode présentiel en 10 séances de trois heures hebdomadaires. Il a pour objectif principal de présenter aux étudiants les connaissances et les concepts théoriques de base afin de pouvoir examiner et analyser les origines et les caractéristiques des inégalités mondiales en termes de richesse et de développement économique.

Le cours est divisé en quatre grandes parties. La première partie est consacrée à l'analyse du développement économique. La deuxième partie présente à la fois sur le plan théorique et historique les origines des inégalités Nord-Sud. La troisième partie, après une introduction sommaire des différentes théories du commerce international, examine l'évolution des échanges commerciaux. Enfin la quatrième partie en étudiant les caractéristiques de la mondialisation cherche à déterminer les gagnants et les perdants potentiels de cette évolution.

PLAN

INTRODUCTION

I/ Le développement

I.I. Les critères et les indicateurs du développement

I.II. Les facteurs du développement

I.III. La question du développement durable

I.IV. Les modèles du développement

I.V. Les cycles économiques et la crise

II/ Les origines des inégalités Nord-Sud

II.I. Les théories du système-monde

II.II. Les origines historiques

II.III. L'exploitation coloniale

II.IV. La rupture de la révolution industrielle

III/ Les théories du commerce international et l'évolution des relations Nord-Sud

III.I. Les théories classiques

III.II. Les théories contemporaines

III.III. Les relations Nord-Sud

IV/ La mondialisation

IV.I. La globalisation financière

IV.II. La globalisation commerciale

IV.III. Les gagnants et les perdants

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

 **CAMPUS CONDORCET**
PARIS-AUBERVILLIERS

 **ASPC**
Alliance Sorbonne
Paris Cité

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



CONCLUSION

Éléments bibliographiques

- « Mondialisation qui gagne et qui perd », Arnaud ZACHARIE Edition La Mulette le Bord de l'eau
- « Capital et idéologie », Thomas Piketty, Edition : SEUIL ; 2019
- « Le Capital au XXI^e siècle », Thomas Piketty, Edition : SEUIL
- « La troisième révolution industrielle », Jeremy RIFKIN Edition : Babel essai ; 2013
- « Global Wealth Report », du Crédit suisse
- « Rapport oxfam », www.oxfam.org
- <https://wid.world/fr/accueil/> WorldInequalityReport2022_Full_Report.pdf
- Numéro 569 • septembre 2019 • Population & Sociétés, <https://www.ined.fr/>
- Albert, A. & Crener, M. A. (1982). Les nouveaux pays industrialisés : Stratégies de développement industriel – le cas de la Corée du Sud et du Brésil. Études internationales, 13 (2), 227–245.

Ou

- **Immigration et intégration I**

Résumé à venir à la rentrée

Un enseignement au choix :

- **Droit international public II (suite du CM du 1^{er} semestre)**

Responsable : Despina SINOUE

Ce cours vise à présenter les différentes étapes de construction d'un ordre juridique international et à analyser ses spécificités par rapport à l'ordre juridique interne des États. Seront étudiés successivement les sources du droit international public (traités, coutume internationale, principes généraux du droit, jurisprudence, doctrine, actes unilatéraux des États...) et ses sujets principaux, États et organisations internationales. La deuxième partie du cours sera consacrée notamment à l'analyse des principaux faits internationaux actuels sous le prisme des grands principes du droit international (interdiction du recours à la force, bonne foi, équité etc.), à travers des études de cas.

Ou

- **Droit international économique**

Responsable : Julien CAZALA

Plan du cours :

Chapitre 1. La notion d'investissement

Chapitre 2. Les sources du droit des investissements

Chapitre 3. Les obligations de l'État vis à vis de l'investisseur étranger

Chapitre 4. Le règlement des différends relatifs aux investissements

C. [...] ainsi que les principes de droit international généralement admis

Bibliographie indicative :

- Ouvrages -

Hervé Ascensio, Droit international économique, PUF.

M. Audit, S. Bollée, P. Callé, Droit du commerce international et des investissements étrangers, LGDJ.

Regis Bismuth, Dominique Carreau, Andréa Hamann, Patrick Juillard, Droit international économique, Dalloz.

Charles Leben (dir.), Droit international des investissements et de l'arbitrage transnational, Pedone.

Arnaud de Nanteuil, Droit international de l'investissement, Pedone.

Christoph Schreuer, The ICSID Convention: a Commentary on the Convention on the Settlement of Investment Disputes between States and Nationals of Other States, Cambridge University Press.

- Fascicules -

Mathias Audit, Julien Cazala, « Investissements internationaux – Présentation et sources », Jurisclasseur – Droit international, Fascicule 572-50, Lexis Nexis, 2022, 43 pages.

Mathias Audit, Julien Cazala, « Investissements internationaux – Régime du droit interne », Jurisclasseur – Droit international, Fascicule 572-55, Lexis Nexis, 2022, 17 pages.

Mathias Audit, Julien Cazala, « Droit des investissements internationaux – Contentieux arbitral international. Droit commun », Mathias Audit, Jurisclasseur – Droit international, Fascicule 572-65, Lexis Nexis, 2022, 43 pages.

Julien Cazala, « Investissements internationaux – Les principes de traitement et de protection », Jurisclasseur – Droit international, Fascicule 572-60, Lexis Nexis, 2022, 52 pages.

- Cours en ligne -

Tous les étudiants inscrits à l'Université Sorbonne Paris Nord ont un accès aux cours en ligne de l'Université numérique juridique francophone (UNJF) : <https://univ-droit.fr/unjf-cours>

Julien Cazala, Droit des investissements internationaux (dernière mise à jour 2022).

Ou

- Finances publiques locales

Responsable : Xavier DAUCHY

Les finances publiques françaises ont vu ces dernières années des évolutions majeures même si de nombreux textes encore en application datent de la Restauration.

Les finances publiques ont intégré deux grandes évolutions : la montée en puissance des collectivités locales depuis les lois de décentralisation de 1982 et les traités européens qui visent à donner des règles communes de maîtrise des déficits publics.

Le cours vise à permettre aux étudiant(e)s de maîtriser les différentes lois de finances-les principes budgétaires - les règles européennes en matière de limitation des déficits - l'élaboration de la loi de finances de l'année- son vote- son exécution (par les ordonnateurs et les comptables) - ses contrôles

par différents acteurs (Parlement- Cour des comptes - haut conseil des finances publiques - la commission européenne)

Enfin seront étudiés les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

Un enseignement au choix :

- **Droit de l'OMC**

Responsable : Julien CAZALA

Plan du cours :

SECTION 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET MATERIEL

SECTION 2. LES REGLES ET PRINCIPES DE CIRCULATION DANS LE DROIT DE L'OMC

SECTION 3. LA FLEXIBILITE DU DROIT DE L'OMC

SECTION 4. LE SYSTEME DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Bibliographie indicative :

- Ouvrages -

Regis BISMUTH, Dominique CARREAU, Andréa HAMANN, Patrick JUILLARD, *Droit international économique*, Dalloz.

David LUFF, *Le droit de l'Organisation mondiale du commerce – Approche critique*, Bruylant-LGDJ.

- Cours en ligne -

Tous les étudiants inscrits à l'Université Sorbonne Paris Nord ont un accès aux cours en ligne de l'Université numérique juridique francophone (UNJF) : <https://univ-droit.fr/unjf-cours>

Vincent TOMKIEWICZ, Hélène RUIZ-FABRI, *Droit de l'Organisation mondiale du commerce*.

Ou

- **Droit international humanitaire et des catastrophes**

Responsable : Despina SINOU

Ou

- **Sociologie des associations**

Responsable : Lilian LAHIEYTE

Résumé à venir à la rentrée

UEF4 Coef 3

Un enseignement au choix :

- **Politiques européennes I**

Responsable : Nicolas BELLIERE

Le cours vise à acquérir une vision « pratique » de l'Union européenne, « par ce qu'elle produit ».

Le cours se décompose en deux temps. Un temps « magistral » où il est proposé :

- 1- De revenir sur les différentes théories de l'intégration appliquées aux politiques publiques européennes,*
- 2- D'effectuer un panorama plus juridique des compétences de l'Union européenne,*
- 3- De visualiser le policy-making européen en prenant appui sur le cycle de vie des politiques publiques.*

Un second temps plus pratique propose un panorama des politiques publiques européennes par l'intervention de praticiens et de cas pratiques concrets. En 2021-2022, les intervenants étaient :

- rédacteur au Ministère de l'Europe et de Affaires étrangères,*
- en charge des affaires publiques d'un lobby vert,*
- analyste en politique étrangère,*
- assistant parlementaire,*
- sénateur.*

Ou

- **Systèmes politiques comparés**

Responsable : Mohamed-Ali ADRAOUI

Un enseignement au choix :

- **Politiques de la ville I**

Responsable : Emmanuel BELLANGER

Présentation du cours :

La France et ses sociétés urbaines ont connu de grandes mutations au cours des XIX^e et XX^e siècles. L'urbanisation du territoire s'est inscrite dans un mouvement historique marqué par l'industrialisation,

la tertiarisation de l'économie et le poids grandissant des métropoles à l'origine d'un profond renouvellement du peuplement des villes.

Ces dynamiques urbaines et sociétales reposent sur de nouveaux acteurs qui contribuent à l'élaboration et le développement de nouvelles politiques publiques. Ces politiques de protection sociale, de désenclavement et d'aménagement du territoire, de construction logements et de rénovation urbaine, de défense du patrimoine et de préservation de l'environnement, se sont formalisées et ont gagné en légitimité tout au long du XX^e siècle. Insufflées par les pouvoirs publics, elles sont encadrées par un pouvoir local, hiérarchisé, reconfiguré et placé sous la tutelle de l'État et de ses grands corps d'administrateurs et d'ingénieurs. L'adoption des lois de décentralisation et la montée en puissance des métropoles vont modifier en profondeur le rôle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Sous quelles formes et en direction de quel public les politiques de la ville se sont-elles développées ? Quelles sont les grandes évolutions qui ont marqué leurs missions et leurs prérogatives ? Ce cours met en perspective les fondements des politiques urbaines, le cadre de leur déploiement territorial et les conditions de leur transformation dans des contextes de croissance économique mais aussi de crises sociales, politiques, urbaines et environnementales. Il se focalise en particulier sur l'histoire, les enjeux et l'impact des politiques de cohésion sociale et de rénovation urbaine des quartiers populaires des métropoles. Ce cours porte ainsi une attention particulière aux territoires métropolitains du Grand Paris ; il insiste singulièrement sur la place de la politique de la ville dans les actions publiques de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en interrogeant l'efficacité de ces dispositifs dans la résorption des ségrégations urbaines et des inégalités sociales et territoriales.

Plan et séquences du cours :

Le cours est conçu autour de cinq séquences. Après une introduction générale sur l'histoire urbaine des villes et métropoles, les suivantes seront chronologiques afin d'observer les grandes ruptures et les continuités qui ont façonné l'histoire des politiques urbaines des villes. Elles mettront en perspective cinq périodes historiques :

1^{ère} période. Le « cycle haussmannien » de la ville du Second Empire à la Grande Guerre : nouvelles sociétés, modernité, maux et divisions sociales de l'espace urbain.

2^e période. D'une guerre à l'autre : croissance urbaine, dynamiques sociales et politiques publiques (1919-1938).

3^e période. De la Seconde guerre mondiale au rétablissement de la légalité républicaine : destructions et reconstruction (1939-1946).

4^e période. Les « Trente glorieuses » : modernisation, consommation, contestations et pollutions.

5^e période. La « France urbaine en crise » : crise économique, crise sociale et politique, crise environnementale (années 1980 à nos jours).

Une séance complémentaire sera consacrée à l'histoire de la Métropole du Grand Paris

Ou

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

 **CAMPUS CONDORCET**
PARIS-AUBERVILLIERS

 **ASPC**
Alliance Sorbonne
Paris Cité

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



- **Relations internationales II**

Responsable : Vincent ARPOULET

Résumé à venir à la rentrée

Un enseignement au choix :

- **Politiques sociales**

Responsable : Gwenaëlle PERRIER

Comme l'illustrent la polémique sur les « faux chômeurs » et les débats sur le « trou de la sécu » et sur le financement des retraites, les politiques sociales sont aujourd'hui sujets de controverses et de débats politiques majeurs. Sécurité sociale, crèches, accompagnement des demandeurs d'emploi... les politiques sociales sont également autant de structures, prestations et services parties prenantes d'un système de protection sociale dont la quasi-totalité des citoyen·nes deviennent des usagers et usagères à différents moments de leur vie.

Ce cours vise à permettre aux étudiant·es de mieux comprendre les politiques sociales, depuis leur émergence et leur développement en Europe à la fin du siècle dernier jusqu'aux réformes actuelles des Etats-providence, en proposant trois axes principaux :

- les principes fondateurs et les objectifs des politiques sociales ; il s'agira de questionner les discours des gouvernants et la pluralité des enjeux attachés aux politiques sociales, ainsi que leurs évolutions ;
- la diversité des acteurs et actrices qui participent à ces politiques, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre ; il s'agira de mettre en avant les configurations d'acteurs qui structurent les politiques sociales, à un moment où l'action publique se complexifie, entre européanisation et décentralisation de ces politiques ;
- les différents instruments des politiques sociales ; il s'agira notamment de comprendre comment ceux-ci sont porteurs de changements et de réformes.

Si le cours sera principalement centré sur le cas français, il recourra aux comparaisons européennes pour éclairer celui-ci.

Les enjeux, acteurs et instruments des politiques sociales seront analysés à partir de cas variés : emploi et chômage, retraites, santé, politiques familiales et politiques du handicap représentent plusieurs entrées possibles pour comprendre les politiques sociales françaises.

Bibliographie :

BARBIER, Jean-Claude, THERET, Bruno (2004). Le nouveau système français de protection sociale. Paris, La découverte.

CASTEL Robert (1995). Les métamorphoses de la question sociale. Paris, Fayard.

MERRIEN, François-Xavier (2007). *L'Etat-providence (3e édition 2007)*. Paris, Presses Universitaires de France : Que-Sais-Je.

PENAUD, Pascal et al. (dir.) (2011). Politiques sociales. Paris, Presses de science po et Dalloz.

Revues à consulter :

Politiques sociales et familiales [<http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/politiques-sociales-et-familiales>]

Revue française d'action sociale

Informations sociales [<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales.htm>]

Lien social et politiques [<http://www.lsp.inrs.ca/spip.php?rubrique2>]

Et aussi, de manière (beaucoup) plus ciblée : Revue française d'administration publique [<http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique.htm>]

Gouvernement et action publique [<http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique.htm>]

Ou

- **Géopolitique des pays émergents II**

Responsable : Julien EYRARD

Comment parler d'émergence ou de développement durable lorsque la mauvaise nutrition touche un enfant sur trois (d'après l'UNICEF en 2019) ou lorsque 800 millions d'humains n'ont pas accès à de l'eau potable ?

Ce cours part d'une revue des principaux enjeux du *nexus* humanitaire – développement pour interroger la notion d'émergence à l'aune des changements de la décennie dans les relations internationales : retour du bilatéralisme ou montée des populismes. Nous commencerons par le continent africain et ses questions géopolitiques: conflit au Sahel, influences chinoise ou russe, urbanisation, migrations... puis nous aborderons le Moyen Orient et l'Asie. Nous traiterons en particulier des relations entre Chine, Inde, Russie et leurs sphères d'influence autour de questions géopolitiques telles que le partage de la ressource en eau ou la construction d'entités régionales. Nous étudierons plus en détail un certain nombre de crises (Ukraine, Birmanie, Rohingias...) et d'enjeux géopolitiques régionaux (dyade himalayenne, zone indopacifique et enjeux entre la Chine et les USA...).

Un enseignement au choix :

- **Politiques de développement durable I**

Responsable : Julien VITORES

Ce cours aura pour premier objectif de présenter l'histoire de la notion de « développement durable » et ses critiques théoriques. En réinscrivant l'émergence de ce concept dans l'histoire des réflexivités environnementales, il s'agira de comprendre ses apports et ses limites pour la compréhension des enjeux climatiques contemporains. Le cours s'attachera ensuite à revenir sur les outils et méthodes des politiques de développement durable (DD), à différentes échelles (des négociations climatiques internationales jusqu'à l'action publique locale). Enfin, une attention particulière sera portée aux indicateurs qui servent d'outils de pilotage et de suivi des politiques de développement durable.

Cours n° 1 : Qu'est-ce que le « développement durable » ?

Cours n°2 : La gouvernance climatique au temps de l'anthropocène

Cours n°3 : Du global au local : la territorialisation du développement durable

Cours n° 4 : Ville durable et inégalités environnementales

Cours n° 5 : Les indicateurs de développement durable

Ou

- **Relations internationales de l'environnement**

Responsable : Rodolphe MODESTE

Progressivement institutionnalisée au niveau international à partir des années 1970, la question environnementale est devenue aujourd'hui un thème majeur des relations entre États. Production de rapports scientifiques alarmistes, dégradation accélérée de l'écosystème et problèmes sécuritaires générés par le réchauffement climatique ont en effet progressivement contraint les États à aborder la question environnementale dans de plus en plus d'espaces de discussion (ONU, Forums internationaux, COP....). Une mutualisation totale des politiques nationales faute d'une réelle gouvernance sur la question n'a cependant jamais abouti, même si certaines normes ont pu émerger au niveau bilatéral (voir régional). Le droit souverain des États à exploiter librement leurs espaces naturels, l'impératif de croissance économique comme critère de légitimité politique dans les pays industrialisés et le manque de moyens logistico-humains de l'ONU pour imposer de réelles normes internationales font donc encore de l'environnement un objet de tensions. A l'heure de la raréfaction des ressources naturelles et de la globalisation de la question migratoire, il sera donc bien un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle.

Mots-clés : gouvernance, souveraineté, institutionnalisme, conflits géopolitiques

UEF4 Coef 3

Deux enseignements obligatoires :

- **Anglais spécialisé**

Responsable : Judith MAILLARD

L'objectif de cet enseignement est avant tout linguistique : il s'agit d'entretenir le niveau d'expression et de compréhension écrites et d'améliorer les compétences orales. Les étudiant-es sont également amené-es à enrichir leur vocabulaire d'anglais juridique, économique et social.

Le deuxième objectif du cours d'anglais est de familiariser les étudiant-es avec la société et les institutions américaines à travers une analyse d'événements tirés de l'actualité ou de l'histoire récente des Etats-Unis puis de leur présenter les particularités du système juridique américain.

ET

- **Espagnol**

Responsable : Oscar TORRES

Le TD d'espagnol vise deux objectifs principaux : dans un premier temps, il s'agit de proposer à l'étudiant une approche moderne du monde hispanophone en particulier sur les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels, à travers l'étude d'évènements de l'actualité. Dans un second temps, le TD s'emploie à donner aux étudiants la possibilité d'entretenir ou améliorer leurs compétences linguistiques de compréhension et d'expression, à l'écrit comme à l'oral. Le premier semestre portera principalement sur l'Espagne et le deuxième sur les pays d'Amérique Latine.

UEC4 Coef 5

Professionnalisation

- mémoire et
- rapport de stage